



**SYNDICAT MIXTE D'ENERGIE  
DU DEPARTEMENT  
DES BOUCHES-DU-RHÔNE  
(S.M.E.D.)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SMED**

**Séance du 13 DECEMBRE 2021  
Présidence : Didier KHELFA**

**N°2021- 58**

**OBJET : ELABORATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR DE  
DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE  
RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES (SDIRVE),**

L'an deux mil vingt un et le 13 décembre à 9h45, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches du Rhône, dûment convoqué par Monsieur Didier KHELFA, Président, s'est réuni en session ordinaire à Fontvieille.

Etaient présents : voir liste jointe.  
Constatant que le quorum est atteint :

Vu le décret n° 2021-565 du 10 mai 2021 relatif aux schémas directeurs de développement des infrastructures de recharges ouvertes au public pour les véhicules électriques et les véhicules hybrides rechargeables

Vu la délibération N°2018-25 modifiant les statuts du Syndicat,

**Le Vice-Président expose**

Nous travaillons actuellement avec l'ensemble des opérateurs publics de bornes (la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles) et ENEDIS à l'élaboration d'un schéma directeur départemental de développement des infrastructures de recharges ouvertes au public pour les véhicules électriques et les véhicules hybrides rechargeables (Décret no 2021-565 du 10 mai 2021).

Ce schéma, définit les priorités de l'action des autorités locales afin de parvenir à une offre de recharge suffisante pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables pour le trafic local et le trafic de transit.

Conformément à la réglementation nationale, ce Schéma Directeur est réalisé avec l'assistance de l'ingénierie d'Enedis qui apportera ses connaissances sur la situation existante et réalisera des études prospectives sur le développement futur de l'électromobilité et donc des besoins en IRVE.

L'AGAM, l'agence d'urbanisme de l'Agglomération Marseillaise, participera aux études et formalisera le document final.

Le CEREMA interviendra également tout au long de la rédaction du Schéma Directeur comme « chef d'orchestre » dans le cadre d'une coopération entre pouvoirs adjudicateurs.

En conséquence, il vous est demandé :

- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'élaboration du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques ;

**Le Comité Syndical après en ouï l'exposé et après en avoir délibéré,  
DECIDE à l'unanimité de ses membres présents ou représentés de :**

- Article 1 : d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'élaboration du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques ;

**Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits**

**Pour extrait conforme,**

**Le Président,**



**Didier KHELFA**